



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/105

Objet : Budget Primitif 2026 - Ville- Vote des Subventions

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de
membres

En exercice : 39

Présents à la
séance : 34

Excusés
représentés : 5

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoura à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr



2026/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
28 avril 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/105

Objet : Budget Primitif 2026 - Ville- Vote des Subventions

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

VU les contrats d'engagements républicains signés par les associations lors de la remise de leur dossier de demande de subvention,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt communal de la ville de Ris-Orangis, d'assister financièrement les associations à but non lucratif exerçant leurs activités sur le territoire communal,

APRES DELIBERATION

DECIDE d'accorder conformément aux sommes inscrites au budget primitif 2026 de la ville, en section de fonctionnement, les subventions aux associations et organismes suivants.

PRECISE que le vote s'est effectué par fonction, rubrique et articles. Les votes sont précisés ci-dessous.

• Fonction 0 – Rubrique 020 - article 65748 :	42 827 euros
• Association Culturelle du Personnel Communal (ACPC) :	42 827 euros

**ADOpte PAR 30 VOIX POUR
ET 9 ABSTENTIONS**

(G. Melin, S. Mercieca, S. Raffalli, S. Kelkoula, S. Medani,
K. Basseg, N. Garcia, M. Lefebvre, C.Tisserand)

• Fonction 0 – Rubrique 030 - article 65748 :	642 950 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>44 650 euros</u>
• D.P.M. : Déportation Persécutions Mémoire	3 000 euros
• Anciens Combattants Harkis :	750 euros
• UNC - Union National des Combattants :	1 000 euros
• RRPC – Refuge Rissois de Protection des Chats :	2 500 euros
• ARPA – Association Rissoise de Protection des Animaux :	15 000 euros
• Rail 91 :	750 euros

2026/

<u>Coopérative des écoles classes de découvertes :</u>	<u>480 euros</u>
• Ordener Elémentaire :	80 euros
• Orangis Elémentaire :	80 euros
• Boulesteix Elémentaire :	80 euros
• Guerton Elémentaire	80 euros
• Ferme du Temple Elémentaire :	80 euros
• Moulin à vent Elémentaire :	80 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

• Fonction 3 – Rubrique 311 - article 65748 :	14 900 euros
<u>'Subventions action culturelle'</u>	<u>1 000 euros</u>
• Larue et Compagnie :	1 000 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>13 900 euros</u>
• Union Musicale de Ris-Orangis :	4 500 euros
• Couleurs Jazz : projet	800 euros
• Ris N'Rythm :	2 500 euros
• Ambiance Stimulation Artistique (ASA) :	2 000 euros
• Scouts et guides de France :	1 600 euros
• AFKRO – Association Franco Kabyle de Ris Orangis :	1 600 euros
• La Ruche de Ris :	400 euros
• Drôle de Dames 91 :	500 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

• Fonction 3 - Rubrique 316 - article 65748 :	6 000 euros
<u>'Subventions associations locales'</u>	<u>6 000 euros</u>
• Actes en Théâtre :	3 500 euros
• Nessemoh :	500 euros
• MJC Espace Simone Signoret :	2 000 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

• Fonction 3 - Rubrique 39 - article 65748 :	500 euros
<u>'Subventions associations de protection civile'</u>	<u>500 euros</u>
• ADPC 91 Association Départemental de Protection Civile de l'Essonne :	200 euros
• RPDPC 91 Réserve Préfectorale de Défense et Protection Civile de l'Essonne :	300 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

2026/

• Amicale Philatélique Rissoise :	1 300 euros
• Association Rissoise d'Aquariophilie :	1 300 euros
• SPA Chamarande :	550 euros
• CEDER :	6 000 euros
• Renaissance et Culture :	500 euros
• Citoyens Agités :	4 500 euros
• L'attribut :	7 500 euros

<u>'Subventions actions culturelles'</u>	<u>1 500 euros</u>
• Unis Vers :	500 euros
• Université du Temps Libre :	500 euros
• Show Must Go On :	500 euros

<u>'Subventions U.S.R.O.'</u>	<u>547 000 euros</u>
• U.S.R.O subvention exercice :	547 000 euros

<u>'Autres subventions sportives'</u>	<u>48 000 euros</u>
• Bretteur d'Orangis	400 euros
• Club bouliste du Plateau (CBPRO) :	800 euros
• Association pêche et pisciculture (AAPPMA) :	2 500 euros
• Rando Ris :	700 euros
• Sport dans la ville :	40 000 euros
• UNSS CES A. Camus :	1 500 euros
• UNSS CES J. Lurçat :	1 500 euros
• Association sportive Ris Plongée (ASRP) :	600 euros

<u>'Subventions associations locales' :</u>	<u>1 800 euros</u>
• Solidarité Echanges Internationaux :	1 500 euros
• Le Coq à l'âne :	300 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

• Fonction 2 - Rubrique 201 - article 65748 :	65 414 euros
<u>'Subventions associations scolaires'</u>	<u>64 934 euros</u>
• Une chance pour réussir à l'école :	13 000 euros
• Villes des musiques du monde :	27 334 euros
• Association TEMPO	13 000 euros
• Lycée François Truffaut Bondoufle – voyage scolaire en Irlande	1 500 euros
• Collège J. Lurçat - voyage scolaire à Londres	6 750 euros
• Collège Eugène Delacroix Draveil – voyage scolaire à Londres	750 euros
• Collège J. Lurçat - voyage scolaire dans le Jura	2 600 euros

2026/

• Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 657363 :	639 971 euros
• Subventions C.C.A.S. :	639 971 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

• Fonction 4 - Sous rubrique 4212 - article 65748 :	33 500 euros
<u>'Subvention d'intégration'</u>	<u>10 000 euros</u>
• Génération Femmes rissoises :	10 000 euros
<u>'Subvention vie des quartiers'</u>	<u>21 500 euros</u>
• AMVERO :	1 500 euros
• AMVERO : projet	20 000 euros
<u>'Subventions d'entraide'</u>	<u>2 000 euros</u>
• Communauté Jeunesse - Péren et Antéa et Femmes Solidarité 91 :	2 000 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

• Fonction 4 – Rubrique 428 - article 65748 :	1 600 euros
<u>'Subvention association d'entraide'</u>	<u>1 600 euros</u>
• Association des locataires HLM de Ris-Orangis :	1 600 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

• Fonction 4 - Sous rubrique 4238 - article 65748 :	300 euros
<u>'Subventions associations d'entraide'</u>	<u>300 euros</u>
• C.I.A.R.E :	300 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

• Fonction 5 – Rubrique 511 - article 65748 :	8 000 euros
<u>'Cadre de vie et environnement'</u>	<u>8 000 euros</u>
• AJFRO Association Jardins Familiaux de Ris-Orangis :	8 000 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

(G.Melin ne prend pas part au vote en raison des fonctions qu'il exerce au sein de AJFRO)

2026/

• Fonction 6 - Sous fonction 61 - article 65748 :	55 000 euros
'Subventions association d'insertion professionnelle par la couture'	55 000 euros
• L'Atelier Rissois :	55 000 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 12 MAI 2026

Publié le : 12 MAI 2026

Notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la remise des comptes de l'exercice précédent et par la signature du contrat d'engagement républicain

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre toutes formalités, signer tous documents en vue de l'octroi de la subvention ou de la résiliation de la convention d'objectifs.

Pour expédition conforme
Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis

